

PROJET : Revalorisation du site des anciens garages du M.T.Q., arrondissement
Ahuntsic/Cartierville

MÉMOIRE

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Par Marie-Christine Roy et Régent Lemarbre

Montréal le 23 mai 2012

Nous sommes propriétaires d'une maison unifamiliale de deux étages localisée sur le coté Ouest de la rue Verville, entre Henri-Bourassa Ouest et la rue Dazé, tout juste à l'Est du site considéré pour le projet de M. Musto.

Par chance nous avons été mis au courant du projet immobilier par certains de nos voisins qui ont eu la grande qualité civile de nous informer de son existence et de la tenue de consultations. À notre connaissance nous n'avons reçu aucune forme de publicité sur ledit projet avant cette annonce par nos voisins. Nous avons assisté à deux rencontres de l'Office de consultation publique de Montréal et nous avons consulté son site Internet. Nous sommes absolument consternés par l'incompatibilité qui existe entre le projet annoncé et la nature du quartier que nous habitons par choix depuis 2002 d'une part, et d'autre part par l'écart aberrant qui existe entre la vision et la perception des politiciens, fonctionnaires et autres intervenants de l'appareil de l'administration municipale et celles de la population locale qui habite immédiatement à l'Est de la voie ferrée dans ce sous secteur d'Ahuntsic/Cartierville. Régent Lemarbre habite le quartier Ahuntsic/Cartierville depuis 1978 et Marie-Christine Roy depuis 1985 et ce sous secteur a toujours eu le même profil.

Nous avons appris ou compris,

- Qu'il n'y avait pas de vision définie du type de développement d'urbanisme pour ce site à l'arrondissement;
- Qu'il suffisait qu'un promoteur dépose un projet qui se rapproche des grands enlignements un peu flous du développement d'urbanisme souhaité par la Ville de Montréal et la CMM pour qu'on le considère très sérieusement;
- Que le promoteur lui-même avait demandé à ce que son projet soit traité selon un règlement de la Charte de la Ville qui empêche tout référendum chez la population locale et que personne au gouvernement municipal ou parmi la population ne pouvait s'y opposer;
- Qu'on avait pensé et construit le projet sans tenir compte du tissu urbain local situé immédiatement à l'Est de la voie ferrée dans ce sous secteur d'Ahuntsic/Cartierville;
- Que le conseil municipal a accepté de déroger à des règlements d'urbanisme existants à la ville de Montréal pour permettre à M. Musto de construire des habitations dépassant 4 et 6 étages sur ce site;
- Que le projet était ficelé et que seuls des aménagements mineurs pouvaient peut-être encore être apportés, mais que dans l'ensemble, les consultations ne visaient qu'à informer la population d'un fait accompli.

Nous pensons,

- Que les citoyens qui habitent par choix un quartier résidentiel paisible (sous secteur de Ahuntsic/ Cartierville à l'Est de la voie ferrée) composé à grande majorité de logements de deux étages, avec quelques logements de 3 et 4 étages ici et là, n'ont aucun intérêt à voir apparaître 8 tours à logements de 8 à 12 étages dans leur patelin. Ce projet va complètement dénaturer et spolier l'esprit qui règne dans ce sous secteur.

C'est ce que nous pensons et nous n'avons aucun intérêt à vivre à proximité de tours d'habitations. Nous avons toujours fui ce genre de développement.

- Que la mobilisation spontanée et majeure des résidents locaux lors des assemblées de consultation publique, et les interventions qui ont été faites lors de ces événements, montrent tout à fait clairement qu'ils se sentent lésés, voire même volés en quelque sorte de leur capacité à intervenir sur des sujets qui influencent de façon marquante leur vie de quartier. Nous nous sentons exactement comme cela ;
- Que l'appareil municipal a complètement erré dans ce dossier et a fait montre d'une insensibilité et d'une méconnaissance effrayantes vis-à-vis les résidents du sous secteur et leurs aspirations à une vie de quartier paisible;
- Que M. Musto savait très bien en achetant le terrain qu'il ne pouvait pas normalement construire des tours à logements à moins de démarcher, influencer et convaincre des intervenants municipaux de changer les règlements s'appliquant à ce site;
- Qu'invoquer le transport ferroviaire comme un des grands atouts favorisant ce projet, en nous l'enrobant d'expressions à la mode comme le TOD, est une insulte à l'intelligence des résidents du sous secteur ;
- Que c'est aussi une insulte épouvantable à l'intelligence des résidents de ce sous secteur, et un exercice d'une mauvaise foi provocante, que de feindre que ce projet s'harmonise avec ce dernier et s'insère avantageusement dans le tissu urbain local.

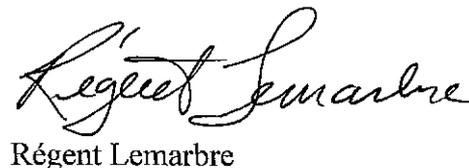
En conséquence nous souhaitons de nos élus municipaux,

- Qu'ils annulent les changements aux règlements dans ce dossier;
- Qu'ils refusent ce projet dans sa forme actuelle;
- Qu'ils sondent les résidents du sous secteur pour définir le type de développement qu'ils favorisent pour ce site dans le respect de la réglementation et du tissu urbain du quartier situé immédiatement autour du site à l'Est de la voie ferrée;
- Qu'ils demandent à M. Musto de revoir le type de développement qu'il va mettre de l'avant pour respecter la réglementation et les résidents de ce sous secteur.
- Qu'ils modifient la charte de la Ville pour empêcher le recours à l'article 89 dans ce genre de dossier à l'avenir.
- Qu'ils négocient avec les gouvernements fédéral et provincial pour récupérer les terrains que ces derniers libèrent sur le territoire de l'agglomération afin de promouvoir des projets qui soient en phase avec les aspirations des résidents locaux et non liés strictement à des intérêts privés.

Nous apposons nos signatures au bas de ce mémoire en ce mercredi 23 mai 2012.



Marie-Christine Roy



Régent Lemarbre